

---

# Le genre altéritaire et la construction d'épicènes

## Résumés

Dans une langue structurée par le féminin autant que par le masculin, le constat est fait d'un déficit informationnel du masculin généralisateur. La langue est alors amputée de sa fonction essentielle de communication. L'apparition du point médian, comme signe graphique qui permet la reconnaissance simultanée des deux genres à l'écrit, est un début de remédiation au problème. Ce point médian, nommé « point de l'altérité » parce qu'il permet la reconnaissance de l'autre, ouvre de nouvelles perspectives à l'oral. Il crée enfin le « genre altéritaire », fait de formes épicènes à consonances féminines, lesquelles nécessitent l'introduction de nouveaux déterminants et de nouveaux pronoms épicènes. L'article présente les étapes de cette recherche à travers un parcours qui va d'une écriture journalistique associative à une écriture de fiction, en passant par une écriture universitaire.

In a language structured by the use of feminine as well as masculine forms, the generalizing masculine is characterized by an information deficit. Language then loses some of its essential communicative function. The emergence of the “median point”, as a graphic sign that allows the simultaneous recognition of the two genders in writing, is a beginning of remediation of the problem. This median point, called « point of alterity » because it allows the recognition of the other, opens up new perspectives for oral language. It also generates an « alterity gender », made of feminine-sounding epicene forms which require the introduction of new epicene determiners and pronouns. This article presents the stages of this research from associative journalistic writing to academic and fictional writing.

**Mots-clés** : francographie, point médian, accord grammatical, troisième genre, féminin/masculin

**Keywords** : French Writing, Median Point, Grammatical Agreement, Third Gender, Feminine/Masculine

Inclusion, épicénie et altérité renvoient au phénomène du genre dans la langue française et plus précisément à celui du genre humain et sa diversité sexuée, qu'une culture androcentrée a voulu ignorer sinon étouffer et qui surgit comme un cri dans la francophonie, témoignant de la vivacité d'une langue qui refuse sa momification. Nous essaierons d'éclaircir l'emploi de ces mots avant d'en user.

Ainsi, le langage peut être clair, obscur, courant, technique, recherché, énigmatique... Peut-il être épïcène ? N'est-ce pas au mot seul qu'il appartient d'être épïcène, c'est-à-dire désignant sous une forme unique les êtres différemment sexués ?

L'écriture dite « inclusive », elle, peut renvoyer à deux réalités différentes en fonction du point de vue initial. S'il s'agit d'inclure le signe du féminin dans les accords renvoyant à l'être humain en discours, c'est une pratique de l'administration française qui utilise à cet effet les parenthèses autour du « e » de l'accord. S'il s'agit en revanche d'inclure le masculin dans la forme féminine, alors c'est une pratique récente de l'écriture privée et universitaire, initialement journalistique suisse, qui utilise à cet effet le point médian, nouveau graphème de la langue française. Rappelons que le graphème, notion introduite par Nina Catach, est « la plus petite unité distinctive ou significative de la chaîne écrite ayant une référence phonique ou sémique dans la chaîne parlée ». Ce point médian ayant été nommé « point de l'altérité » puis « point d'altérité », parce qu'il permet de penser l'autre dans l'écriture, son utilisation grammaticale et lexicale permet de créer le « genre altéritaire ».

Les préconisations linguistiques du *Guide du Haut Conseil à l'Égalité*, qui mentionnent ce « point d'altérité »<sup>1</sup>, se situent à mi-chemin de l'écriture administrative (un point entourant le e féminin à la place des parenthèses) et de l'écriture nouvelle (puisque faisant apparaître le suffixe féminin dans les formes lexicales), et n'affirment pas un point de vue déterminé, à moins que ce ne soit celui que proposent Danièle Manesse et Gilles Siouffi<sup>2</sup> qui estiment que « l'écriture inclusive refléterait les luttes et les conquêtes des femmes » par « une visibilité accrue des genres », laissant à une ou quelques lettres encadrées le lourd poids de représenter toutes les femmes à la fois. Cette forme d'écriture a, du moins, servi de provocation pour éveiller les consciences.

Voyons d'abord l'épïcénie : Julie Abbou a remis en question, dans sa thèse, le qualificatif d'épïcène qu'André Martinet applique indifféremment aux hyperonymes animés<sup>3</sup> et aux épïcènes. L'exemple est donné de « rat » et « souris » : l'un masculin et l'autre féminin désignent aussi bien le mâle que la femelle. Julie Abbou nous dit alors que « rat » est l'hyperonyme de *rat femelle* et *rat mâle* de même que « souris » est l'hyperonyme de *souris mâle* et *souris femelle*, de même que « champignon » est l'hyperonyme de *bolet* et *amanite* qui en sont des hyponymes. Nous pourrions continuer avec l'exemple de « cheval » qui est l'hyperonyme de *jument* et *étalon*. Le qualificatif d'épïcène serait alors un abus de langage, sauf à préciser « épïcène sémantique » quand le genre lexical est fixe sans qu'il désigne pour autant un sexe correspondant (*témoin (m.)*, *victime (f.)*, *pigeon (m.)...*) et « épïcène morphosyntaxique » quand le genre grammatical

1 *Pour une communication publique sans stéréotype de sexe, guide pratique*, Paris, La documentation française, Direction de l'information légale et administrative, 2016, p. 28.

2 Danièle Manesse et Gilles Siouffi (dir.), *Le masculin et le féminin dans la langue. L'écriture inclusive en questions*, Paris, ESF, 2019, p. 8-9.

3 Nous pourrions écrire « hyperonymes animés-es » puisque l'hyponymie en ce cas recouvre justement les sexes femelle et mâle, mais nous nous rangeons à la position de Josette Rey-Debove qui fait accorder au masculin le signifiant employé en contexte métalinguistique, sous-entendant le mot « nom », de genre masculin en français.

varie en fonction du sexe désigné (*poète*<sup>4</sup>, *anarchiste*, *notaire*, *astronaute*, *philosophe*..., *je*, *tu*, *nous*, *vous*) ou du genre lexical. Car l'épicénie est commune à d'autres termes que les substantifs : les adjectifs qui se terminent par -o ou bien ceux qui finissent par e à l'écrit tout en faisant entendre une consonne en finale à l'oral (*jaune*, *rouge*, *candide*, *écarlate*, *vierge*, *indigo*, *splendide*, *intrépide*...), les pronoms qui désignent les sujets locuteurs ou allocutaires, ainsi que le pronom 3<sup>e</sup> personne en objet second ou indirect. *Je lui parle* et *tu lui donnes la parole* ne permettent pas d'identifier, du point de vue du genre, les personnes en présence.

« L'épicène en lui-même est donc une sorte d'hyperonyme de genre » écrit Julie Abbou. Cependant, le genre lexical n'étant pas une catégorie immuable, il se stabilise selon les interventions académiques ou les habitudes régionales ou idiolectales<sup>5</sup>, pour ce qui est du genre lexical dit « arbitraire », et peut évoluer en fonction de l'évolution sociétale, pour ce qui est du genre dit « motivé ».

C'est dans ce dernier cas que l'épicénie joue son rôle. Ainsi le mot « philosophe », masculin quand « philosopresse » est employé, devient épicène après la disparition de la forme féminine et dans la mesure où les femmes continuent de philosopher. Quant aux pluriels qui généralisent au masculin les noms d'êtres humains par une hyperonymie ponctuelle de discours ou une épicénie soudaine du masculin, ils sont l'illustration même de l'amputation informative qu'a faite à la langue française la masculinisation de celle-ci, la mettant dans un état qui, pour la faire servir selon sa fonction essentielle d'information et de communication, oblige à bouleverser les règles apprises et les habitudes prises.

Nous suivons ici le parcours d'une recherche qui a commencé de bouleverser ses habitudes par déontologie journalistique, puis qui a continué dans un cadre universitaire pour officialiser l'utilisation du point médian et qui se poursuit aujourd'hui dans une optique littéraire à la recherche de son esthétique.

## Écriture journalistique : fonction informative du genre « altéritaie »

La recherche a débuté en 2002 avec la création d'un périodique<sup>6</sup> dont l'objectif était d'échanger des informations et d'entretenir la convivialité d'une communauté villageoise aveyronnaise. Personne ne devait être tenu à l'écart. Et pour que tout le monde se sente concerné, il fallait contrevenir aux règles grammaticales apprises à l'école, à savoir celles qui donnent au masculin la prévalence.

4 L'emploi de la forme « poétesse » supprime l'épicénie de « poète » qui redevient alors masculin pour les personnes employant les deux formes. Je remercie Éliane Viennot pour la précieuse référence à Anne Debrosse « Brève histoire du mot *poétesse* dans les dictionnaires, ou la tentation de l'épicène (xvi<sup>e</sup>-xvii<sup>e</sup> siècles) », *RHR (Réforme, Humanisme, Renaissance)* 78 (juin), p. 7-29.

5 Exemple d'idiolecte : « interview » sera féminin si la référence francophone, y compris inconsciente, est « entrevue », il sera masculin si la référence est « entretien ». Exemple de régionalisme : en français de France « le distributeur » correspond à « la distributrice » en français québécois. Le Québec pense *machine* où la France pense *appareil*. A moins que ce ne soit un dommage collatéral de la masculinisation à marche forcée de la langue française, à laquelle le Québec a su mieux résister.

6 *La Feuille-Acape*, ISSN 1762-441X.

Deux éléments avaient sensibilisé en amont l'initiatrice du périodique sur la nécessité impérieuse d'agir sur l'outil langue et de maîtriser le discours du point de vue du genre. Le premier élément était la constatation que le terme « homme » était entendu, par un locuteur interviewé, comme un hyponyme de l'être *humain* à côté d'autres hyponymes comme *femme*, *fille*, *garçon*, et non comme un hyperonyme synonyme de « être humain ». « Homme n'a jamais inclus le sens de femme » en était la formulation. À partir de là, il pouvait être dit la même chose de tous les termes masculins censés être généralisateurs selon la doxa dominante. Chacun d'entre eux en effet, qu'il soit employé au singulier comme au pluriel, devenait un hyperonyme autodéterminé<sup>7</sup> au masculin, objet de confusion puisqu'il pouvait être entendu comme un hyponyme, excluant ainsi le sens du féminin. Ainsi lorsque s'entend à la radio la phrase : « les Iraniens se sont rendus aux urnes » ou bien « Les Égyptiens sont descendus dans la rue », toute personne non initiée aux pratiques du vote iranien ou non informée visuellement sur les émeutes en Égypte peut raisonnablement se poser la question de ce qu'il en est des Iraniennes et des Égyptiennes.

La nécessité s'imposait donc de décliner les formes féminines et masculines quand elles étaient différentes, autrement dit non épïcènes. Un moyen plus économe était d'accorder aux deux genres les adjectifs et participes quand ceux-ci renvoyaient à des personnes des deux sexes désignées elles-mêmes par des termes épïcènes ou bien même féminins ou masculins. Et il existait déjà, au siècle dernier, un moyen écrit de signifier l'accord des deux sexes utilisé dans l'administration, comme dit en introduction, mais les parenthèses entourant le -e pouvaient alors donner à penser que l'orthographe était accessoire, ou encore que les femmes étaient minoritaires, tels des hyponymes systématiques, ou bien leur existence une digression<sup>8</sup> dans le discours, en un mot, que leur importance était nulle. La recherche a donc porté sur le signe graphique à utiliser pour signifier un accord commun qui place les femmes et les hommes au même titre dans l'orthographe, par précision informative.

Le deuxième élément était la narration d'une personne transgenre contactée par une maison d'édition qui avait souhaité publier son histoire. Quand le moment est venu d'écrire, la personne s'est trouvée dans l'incapacité de le faire. Le « je » qu'elle employait devait en effet se manifester par l'accord féminin ou masculin et elle était incapable de décider. Le livre n'a donc pas pu être écrit.

Ces deux éléments ont convergé pour donner priorité à la recherche grammaticale plus que lexicale.

La recherche lexicale avait déjà été abordée officiellement en 1984, par une commission de terminologie qui n'avait pas remis en question la domination grammaticale du masculin dans la langue. La réflexion reprise en 1998 avait

7 Décision de dénomination prise par le locuteur lui-même qui donne à son genre la capacité d'hyponymie, décision à laquelle peut céder la locutrice qui devient ainsi hyponyme autodéterminée.

8 Pour le rapport entre digression et parenthèses, voir la thèse d'Isabelle Serça (2010) sur la parenthèse chez Proust, et pour la ponctuation en traduction français-espagnol, voir celle de Myriam Ponge (2006). Pour la pertinence signifiante de la graphie, voir Ludmilla Védénina (2013).

réitéré la règle de l'accord masculin systématique au pluriel. Le titre du guide de cette seconde commission, « Femme, j'écris ton nom », confirmait la place qu'elle donnait à la femme : celle d'un objet écrit et non d'un sujet écrivain.

Le périodique en question ne pouvait se ranger à ce point de vue du côté grammatical mais il utilisait lexicalement les ressources de la langue française dans la continuité de ce guide. Il employait également des formes globalisantes comme « lectorat » pour « lectrices et lecteurs » ou « lectrice ou lecteur », autrement dit ce qui avait été appelé « langage épïcène » par la recherche canadienne, sous l'impulsion de Céline Labrosse (1996).

L'intérêt de l'écriture journalistique à destination locale est justement le retour de ce lectorat et sa participation éventuelle à la rédaction. Or, celui-ci ne manifestait aucun étonnement face aux formes d'accord originales et semblait les assimiler avec naturel, appréciant visiblement le contenu avant tout. Un échange d'impressions était cependant sollicité par la rédaction pour tout ce qui concernait la lisibilité auprès d'une lectrice particulièrement attentive dont les commentaires furent précieux.

La priorité de la recherche étant graphique, une première étape fut franchie quand un signe nouveau apparut grâce à la thèse de Daniel Elmiger (2008) qui rendait compte de tous les signes graphiques utilisés en Suisse pour éviter les parenthèses dévalorisantes. Au-delà du tiret, du *slash*, du E majuscule et du point d'abréviation, le point médian apparaissait ainsi comme un nouveau graphème du français, dont l'unique fonction était d'indiquer l'inclusion de la forme masculine dans la forme féminine et, partant, le moyen de manifester une égalité de traitement et de considération pour tout individu. Il se situe au niveau du trait d'union, celui-ci étant parfois utilisé pour signifier l'accord que certain-es ont appelé mixte, et il a la taille du point final de phrase utilisé également pour signifier l'abréviation. Son seul inconvénient était qu'il n'était pas encore répertorié sur les claviers mécaniques ou électroniques. Il fallait passer à l'étape universitaire pour en officialiser l'utilisation.

## Écriture universitaire : le genre altéritaïre à l'épreuve du long cours

Pour utiliser ce point en traitement de texte, il faut d'abord en trouver le moyen d'accès. Outre le chemin par l'insertion des symboles, il existe un raccourci sur les claviers Windows dont le pavé numérique est indépendant, (« alt+0183 »), il y a aussi un raccourci sur les claviers Apple (« alt+maj+f »), et Linux a également son raccourci (« maj+altGR+ »). Les échanges internautes ont rapidement permis la diffusion. Ce point est actuellement accessible sur les nouveaux téléphones dans la série des ponctuations, et le sera bientôt sur les nouveaux claviers<sup>9</sup>.

9 Je remercie Éliane Viennot pour cette dernière information.

L'utilisation de ce point permet de signaler la présence du genre humain dans l'énonciation et le genre humain dans sa diversité puisqu'elle en est l'unique fonction en langue française. Elle se positionne comme garante de l'altérité, préservant ainsi la langue française de ce que Victor Klemperer avait observé dans la langue du troisième Reich qui utilisait de plus en plus de suffixes mécanistes, jusqu'à lui faire craindre que *Mensch* (l'être humain, masculin en allemand) devienne neutre. Garant et signe de la diversité humaine et sexuée, ce point a été nommé « point de l'altérité », que l'usage universitaire a simplifié en « point d'altérité », mentionné ainsi par le *Guide du Haut Conseil à l'Égalité*<sup>10</sup> qui n'en donne cependant pas le mode d'emploi.

Ce point permet la validation du troisième genre qui aurait satisfait notre aspirant·e écrivain cité·e plus haut si elle<sup>11</sup> l'avait connu.

Nous avons noté que, simultanément à cette recherche, un mouvement de contestation contre la règle du « masculin qui l'emporte » se manifestait, initié par Éliane Viennot qui préconisait de revenir à ses anciennes alternatives : accord de proximité, accord de sens.

Ainsi notre temps se situe dans la tension entre anciennes règles et futures formes. Cette tension rend inéluctable un changement profond des structures de pensée que la langue génère et accompagne à la fois. De fait, quand se répand sur une radio nationale l'usage de saluer les auditrices autant que les auditeurs, en signalant un bonjour à toutes et à tous, les quelques journalistes qui continuent de ne saluer qu'au masculin semblent exclure les femmes et peuvent désormais se trouver minoritaires et discriminant·es.

Cependant si le point médian est particulièrement informatif, il ne suppose pas à l'accord de proximité ni à l'accord majoritaire. Nous avons vu que le point médian signale la diversité du genre, qu'elle soit humaine ou animale<sup>12</sup>. L'accord de proximité, comme l'accord majoritaire ou l'accord du masculin (et pourquoi pas du féminin ?) « qui l'emporte » ne font pas de distinction entre animé et non animé. La seconde différence est que ceux-ci sont des accords audibles, hors les formes épiciènes ou les participes passés des infinitifs en -er (dits du « premier groupe ») alors que le point médian a été pensé avant tout pour l'écrit, à savoir la francophonie<sup>13</sup> dans un premier temps.

Le point médian n'est pas non plus réservé à l'accord, il s'étend à la morphosyntaxe lexicale en créant une forme nouvelle de troisième genre qui n'est pas du « neutre » (ni féminin, ni masculin) mais plutôt du commun (féminin et/ou masculin) ou altéritaire<sup>14</sup>. Et c'est là que la vigilance s'exerce car cette forme

10 *Ibid.*

11 Forme contractée permettant de désigner une personne sans la réduire au choix binaire du « elle ou lui ».

12 Si l'usage grammatical du point médian se généralisait aux objets, il perdrait sa fonction distinctive de l'être par rapport à l'avoir. Par ailleurs, l'oralisation des accords de participes autres que ceux du premier groupe et des adjectifs se confondrait avec la forme féminine, ce qui invaliderait l'idée développée ici-même du 3<sup>e</sup> féminin propre à la désignation généralisatrice de l'humain, au singulier comme au pluriel.

13 Il existe dans d'autres langues (le catalan et le chinois par exemple) mais il n'a pas alors de fonction d'accord grammatical.

14 Formulation adoptée en 2018 en conclusion du colloque « Le genre des êtres et des lettres » de l'université McGill de Montréal.

doit pouvoir être audible : « Regarde avec tes oreilles », conseillait le roi Lear à l'aveugle dans la pièce éponyme de Shakespeare.

C'est en quoi le point médian se distingue de tous les autres signes qui sont à présent des succédanés de ce point, même s'ils en ont été des précurseurs dans leur temps. Ce point peut également être validé en braille, où il occuperait<sup>15</sup> la position 5.

Pour son extension au lexique, l'oralisation au féminin qui en a été faite très naturellement par une lectrice ordinaire de « La feuille-Acape »<sup>16</sup> a permis de mettre à jour une analyse fonctionnelle des genres.

À partir de la définition du « genre arbitraire » comme étant « sans rapport établi sémantiquement entre le genre des objets et les objets eux-mêmes », et le « genre motivé » (ou objectif selon J. Dubois) comme étant le « genre correspondant à une différence sexuée », l'on peut dire qu'il existe deux types de féminin et deux types de masculin. Le féminin et le masculin arbitraires (*le banc, la table, le verbe, la parole, le pigeon, la baleine*) et le féminin et masculin motivés, qui ne sont pas que morphosyntaxiques (*la mère, le père, la pilote, le pilote, l'aviatrice, l'aviateur*).

Cependant il existe un troisième masculin formel que l'on peut appeler, à l'instar d'André Martinet, une forme vide, celui que l'on trouve dans *il pleut, il y a, il se peut que*. Ce troisième masculin que l'on appelle aussi « impersonnel » est également le masculin adverbial qui se distingue de l'adjectif par son invariabilité : « tu vois *clair* » (masculin adverbial) « ta vue est *claire* » (adjectif) « ton point de vue est *clair* » (adjectif). Il manquerait alors, pour faire équilibre, un troisième féminin que le point médian permet de faire entendre à l'oral et qui se spécialiserait dans la désignation de l'humain au pluriel ou au singulier, en situation de généralisation, incluant ainsi tous les sexes. Nous remarquons en effet que le mot « personne » au pluriel est féminin alors qu'au singulier, quand il n'est pas déterminé par l'article, il rejoint le masculin pronominal des non-animés. Le masculin est alors employé par défaut d'humanité. Le féminin désigne a contrario la pluralité d'humanité.

Ainsi, pour désigner les êtres humains, de nouvelles formes lexicales épïcènes peuvent être créées par agglutination des suffixes masculins et féminins qui donnent à entendre la forme féminine en finale : serveur-euse, chercheur-euse, médiateur-ice<sup>17</sup>, pour désigner aussi bien un serveur, un chercheur ou un médiateur qu'une serveuse, une chercheuse ou une médiatrice, ou des personnes qui ne souhaitent pas afficher leur identité sexuée. Facilement prononçables, elles pourraient se passer du point médian qui deviendrait alors un vestige étymologique. Ce point médian sera en revanche toujours nécessaire pour l'environnement adjectival de ces nouvelles formes épïcènes. Et la création de déterminants épïcènes sera alors nécessaire.

15 Selon un membre de l'association Valentin Haüy, contactée en 2015 au Forum des langues à Toulouse.

16 Titre du périodique qui permet d'initier la recherche (voir note 6).

17 Cet exemple est ici car [medjatoe:ris] a été entendu sur une radio nationale pour signifier le passage d'un médiateur à une médiatrice.

Mais avant d'en arriver là, il faut que les énonciateurs de tous bords prennent conscience du déficit informationnel du masculin pluriel comme du masculin singulier (dit « générique ») utilisés de façon abusive en hyperonymes autodénominés, alors qu'existe une forme féminine différente.

Traduire, comme déjà entendu sur une radio nationale, « the Syrian people » par « Les Syriens », c'est fausser l'information. Alors que « the Russian people » ou « the Belgian people » peuvent être traduits respectivement par Les Russes ou Les Belges sans que l'information soit faussée. L'épicène est une économie que la langue n'a pas toujours à disposition. C'est pourquoi, pour l'écriture au long cours que nécessite une thèse, d'autres moyens se présentent pour éviter les successions de féminin et masculin.

Outre l'utilisation d'un mot abstrait pour désigner les individus, par exemple « le public » pour « les spectatrices et les spectateurs », le recours aux substantifs en position d'adjectifs permet l'utilisation d'un genre arbitraire auquel est accordé le substantif non épicène. Ainsi, en sciences sociales ou médicales, le mot « sujet » peut être adopté pour désigner les personnes qualifiées ensuite selon la particularité qui importe : sujet auteur, sujet récepteur, sujet acteur, sujet lecteur, sujet doctorant, sujet patient, plutôt que le patient ou la patiente, sujet client plutôt que le client ou la cliente, etc. Ce moyen a été utilisé ici-même pour évoquer les « sujets locuteurs et allocutaires » : « locuteurs et allocutaires » sont masculins parce qu'ils sont passés du statut de noms à celui d'adjectifs en qualifiant le nom « sujets ». Or *sujet* est un nom masculin, de type arbitraire, un « épicène sémantique » selon la formulation déjà signalée de J. Abbou. Le terme de sujet est d'autant plus intéressant qu'il renvoie non seulement à la notion d'actant-e mais aussi à la notion de pouvoir. Dans la perspective proposée par Marie-Joseph Bertini, « le pouvoir est cela même qui nous assujettit au double sens du terme, c'est-à-dire qui, d'une part, nous soumet à sa loi [...] et, d'autre part, nous constitue en sujet » (2009). En ce sens l'utilisation du terme dans les rédactions administratives et législatives relèverait de l'appel au civisme, première conséquence de la prise en compte de tous les êtres humains au même titre.

Et enfin, pour une action qui permette de contrer l'abus du masculin hyperonyme, il est possible d'utiliser un féminin hyperonyme sans confusion possible : *la linguiste, la psychologue, la chirurgienne, la chercheuse*, etc. pour généraliser le statut professionnel en action, forme d'autant plus naturelle pour l'autrice mais possible aussi sous la plume d'un auteur militant œuvrant ainsi dans le sens du gouvernement qui, selon le Premier ministre, est « résolument engagé dans le renforcement de l'égalité entre les femmes et les hommes »<sup>18</sup>.

Remettre en question les habitudes de domination masculine, entretenue par les stéréotypes de genre, permet de reconsidérer la langue française dans son fonctionnement morphosyntaxique et de retrouver par ailleurs, dans le

18 Circulaire du 21 novembre 2017 relative aux règles de féminisation et de rédaction des textes publiés au Journal officiel de la République française, dans laquelle nous notons cependant des injonctions et déclarations contraires aux intentions affichées. <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/circulaire/2017/11/21/PRMX1732742C/jo/texte>



féminin, une régularité de formes qui manque au masculin et qui pourrait être utilisée pour une économie sémantique et musicale. Mais le cadre universitaire n'est pas le lieu de la création littéraire.

Pour une plus grande liberté de manœuvre, c'est à l'écriture de fiction que nous aurons alors recours, en empruntant la démarche d'une autrice de fiction publiant sous le nom de Julie Sorel.

## Écriture de fiction : le genre altéritaïre à la recherche de son esthétique

Le cadre de la fiction permet de créer non seulement des personnages et un univers mais aussi un langage où s'exerce la liberté du sujet créateur à la recherche de son outil. Économie sémantique, musicalité et intelligibilité sont les trois exigences que l'autrice s'impose dans la performance littéraire.

Le premier principe adopté est de déroger le moins possible au fonctionnement linguistique de la langue du xx<sup>e</sup> siècle et d'utiliser dans cette optique tous les moyens qu'elle donne. Ont été identifiés trois nœuds facilement dénouables, en utilisant la langue dans sa potentialité de première et deuxième articulations<sup>19</sup>.

Le premier nœud est celui des pronoms masculins tiers (dits « pronoms 3 et 6 » ou « de troisième personne ») régulièrement employés en hyperonymes autodénotés. On y distingue les pronoms sujets et les pronoms compléments, singulier et pluriel. Plusieurs cas de figure peuvent se présenter. En fonction sujet, il peut s'agir de la reprise de deux personnes de sexes différents identifiés féminin et masculin, auquel cas il existe deux formes différentes qui coexistent en se coordonnant : le pronom féminin « elle » qui a une forme unique, et le pronom masculin employé sous sa forme tonique (lui)<sup>20</sup>. Ainsi les pronoms de reprise seront, dans le cas d'une alternance virtuelle de genre : « elle ou lui » au singulier, et « elles ou eux » au pluriel, permettant de décliner la variété des situations possibles de discours, à savoir « elle et lui », « elles et lui », « elles et eux », « elle et eux » suivis du verbe. Le pronom tonique masculin étant également la forme employée en complément, nous avons les mêmes formes de féminin et masculin en fonction sujet comme en fonction objet. Ainsi la forme « il » du pronom est réservée au sujet sans référent, forme vide de *il pleut* par exemple, qui ne s'emploie qu'au singulier. Elle est également propre au sujet dont le référent est masculin arbitraire, (le banc, le verbe) et s'emploie au pluriel aussi, bien sûr (ils). Enfin elle sert à désigner les référents mâles : *il* au singulier, *ils* au pluriel. Quant à la forme épïcène, l'autrice concernée<sup>21</sup> a refusé d'utiliser les pro-

19 En terminologie fonctionnaliste la première articulation est celle des monèmes (analyse de l'énoncé en unités minimales de sens) et la deuxième articulation est celle des phonèmes (analyse du monème en unités distinctives de son).

20 Dans la mesure où la forme *il(s)* [il] analogue à la forme vide, ne s'emploie, au singulier comme au pluriel, que directement suivie du verbe et n'a donc pas d'emploi autonome en écriture traditionnelle.

21 Julie Sorel dans *Le Roman d'Anna* (extraits dans la revue électronique Glad 06/2019, Varia : *Mutation et Roselyne et Roselon*, avec la version audio de ce dernier).

noms *ille(s)*, proposé en 1996 par Françoise Marois, ou *iel(s)* parce qu'ils ne se démarquaient pas de la forme masculine, à l'oral en particulier pour le premier et dans la connotation pour le second, *el* étant un article masculin en espagnol. Elle a eu recours là encore à l'agglutination des formes pour le pronom sujet avec *ellil*, à l'instar de l'emploi qui en a été fait ici même. Au pluriel, la forme *elleux* permet de remplir la fonction sujet aussi bien que complément alors que le singulier *ellui* se spécialise en fonction complément. Les pronoms démonstratifs se formeront alors sur le même modèle, mais en évitant l'homonymie avec le masculin pour le singulier, ce qui donnera *cellil* au singulier et *celleux* au pluriel. Rappelons que la forme épïcène sert aussi bien l'objectif de désigner tous les sexes à la fois et/ou aucun en particulier et qu'elle nécessite l'accord avec le point médian. Les pronoms compléments *le* et *la* seront complétés, si besoin, par la forme épïcène *lae* prononcée [le]<sup>22</sup>.

Le deuxième nœud est celui des masculins irréguliers. Il en est de deux types : ceux qui ont un pluriel en *aux* alors que leur singulier est en *al*, (égal, égaux) et ceux dont le singulier est identique au pluriel (heureux, peureux, nombreux) alors que le féminin a une forme différente (heureuse, peureuse, nombreuse) et un pluriel régulier (heureuses, peureuses, nombreuses). Pour les premiers, la solution choisie est celle d'aligner le troisième genre (genre altéritaïre ou genre épïcène) sur celui du féminin, le point médian à l'intérieur du mot reste alors essentiel pour faire la différence avec le féminin (égal-es). La prononciation sera identique avec celle du féminin singulier ou pluriel mais nous sommes là dans l'actualisation de ce troisième féminin, propre à la pluralité d'humanité, que nous avons découvert plus haut. Pour les seconds, la même solution peut être choisie (heureu-ses) mais une autre écriture s'est présentée avec *xe* en finale. Et celle-ci permet de se passer du point médian et même du *s* final dans le cas de « nombreuse » où le *x* prendra la prononciation [gz]. Il est un troisième masculin irrégulier que Beauzée avait déjà pointé comme tel : le pluriel masculin de *tout* rendu par *tous* plutôt que par « touts », à l'instar du féminin qui garde sa forme du singulier dans le pluriel régulier en *s* : *toute*, *toutes*. Une proposition qui va dans le sens de celle de Beauzée et qui permet d'inclure tous les sexes en un seul mot pourra être *tout·s*, prononcé [tuts], où le point rappelle la spécificité sexuée.

Le troisième nœud est celui de l'article singulier: *le* ou *la*, pour lequel il est nécessaire d'adjoindre au paradigme une forme épïcène, nécessaire en emploi générique comme pour la désignation des personnes intergenres. Il a été choisi ici la contraction des voyelles, « læ »[le], plutôt qu'un doublement syllabique, *la·le* ou *le·la*, qui ne correspond pas à l'habitude rythmique de l'article. Le nœud se manifeste de façon cruciale avec les formes contractées masculines *du/au* (*la loi du plus fort*, *la parole est au champion*) face au féminin régulier *de la/à la* (*la loi de la plus forte*, *la parole est à la championne*). Recourir à la notion de sujet, qui pourra être utilisé dans ce cas en écriture administrative ou argumentaire, n'est guère adapté au texte littéraire, mais si la forme épïcène contractée « læ » est adoptée dans celui-ci, elle permet de défaire le nœud (*la loi de læ plus fort·e*,

22 Les prononciations évoquées entre crochets renvoient à l'alphabet phonétique.

la parole est à **læ** champion·ne). Au pluriel, l'épicénie existe déjà en contraction : la loi **des** plus fort·es, la parole est **aux** champion·nes.

Le deuxième principe adopté est de penser musicalité afin que toute forme écrite soit prononçable sans avoir recours à un radical en absence. C'est dire que le nouveau graphème qu'est le point médian peut donner naissance non seulement à de nouveaux lexèmes, comme nous l'avons vu avec « médiateurice » et « chercheuse », mais également à un renouvellement phonétique de nos habitudes. La prononciation de l'article *un·e* en paradigme avec *un* et *une* se rapproche alors de l'anglais *an*<sup>23</sup> de même que la contraction des articles féminin et masculin pour créer le genre altéritaïre « læ » se prononcera de façon plus ou moins identique au pluriel épïcène « les », le contexte grammatical levant l'ambiguïté de sens. Et nous avons vu plus haut le son [gz] pour l'agglutination de la forme masculine et féminine des adjectifs en eux·euse, qui n'est peut-être pas nécessaire si l'on revient pour le masculin à une écriture régulière au singulier comme au pluriel, c'est-à-dire sans -x et avec un pluriel en -s. Au lectorat de faire son choix dans l'appropriation des formes pour son compte s'il le souhaite. Cependant si « le texte littéraire a une fonction instituante dans la langue »<sup>24</sup> l'appropriation des nouvelles formes ne se fera qu'à partir de leur diffusion. Or les moyens informatiques permettent à présent de diffuser en parallèle les versions orale et écrite d'un même texte<sup>25</sup>. C'est aux nouvelles générations de s'en emparer, pourvu qu'elles soient initiées au maniement du genre en français. Entrer dans la langue française par le genre grammatical ou lexical est une proposition qui peut se faire aussi bien en langue première qu'en langue seconde. En se donnant l'objectif assigné par le Premier ministre d'une « démarche éducative et culturelle à laquelle se rattache la lutte contre les stéréotypes qui freinent le progrès vers une égalité plus réelle »<sup>26</sup>, il restera à faire des propositions de travail possible en classe de français ou en atelier d'écriture. Mais ce serait l'objet d'un ouvrage entier.

## En résumé : le genre altéritaïre comme point de convergence

Nous avons vu que le parcours suivi a été motivé par la recherche d'un outil graphique de précision informationnelle qui soit aussi un outil grammatical permettant de dépasser le binarisme du genre en français. Et c'est ainsi que, pour guérir du masculin qui verrouille la compréhension et pour permettre le dépas-

23 Rejoignant ainsi la forme *an* utilisée en contexte décrit universitaire par la linguiste Alpheratz dans « Le genre grammatical neutre en français à la lumière des *Problèmes de linguistique générale* d'Émile Benveniste » <https://www.alpheratz.fr/articles/problemes-de-linguistique-generale/#sdfootnote3sym>.

24 Raphaëlle Héroult, « Penser le possible de langue, en linguistique et en poésie », *SHS Web of Conferences*, 8, 2014, p. 2783-2793. [https://www.shs-conferences.org/articles/shsconf/pdf/2014/05/shsconf\\_cmlf14\\_01347.pdf](https://www.shs-conferences.org/articles/shsconf/pdf/2014/05/shsconf_cmlf14_01347.pdf)

25 Voir la revue électronique *Glad*.

26 Déclaration cependant contradictoire avec l'énoncé qui considère que « le masculin est une forme neutre », ce qui relève du stéréotype de l'inégalité.

sement du binaire, le point médian s'est présenté comme un point thérapeutique sur le genre humain, permettant la respiration nécessaire à son évolution.

Une fois connu, il est impossible de se défaire de cet outil qui devient moteur de créations nouvelles non seulement écrites mais orales, car, fait pour l'écriture comme le point que trace en géomancie le doigt sur une plage de sable, il semble avoir semé une graine qui, en germant, s'apprête à offrir des gerbes de mots nouveaux. Ceux-ci n'attendent que leurs « utilisatrices » à moins que ce ne soient leurs « utilisatrices » et même leurs utilisatrices et leurs utilisateurs ou leurs « utilisatrices »<sup>27</sup>. *Utilisatrice* comme *utilisatrice* et *utilisatrice* sont épiciènes et appellent l'accord de l'entourage avec le point médian.

En élargissant le champ de la représentation humaine, il élargit le champ de la réflexion et permet d'entrevoir ce féminin propre à la désignation humaine qui vient contredire le masculin universel du vieux monde. Nous avons vu en effet qu'en considérant le genre arbitraire et le genre motivé, nous découvrons trois masculins et deux féminins effectifs qui appellent ce troisième féminin à venir comme forme d'un genre alténaire.

Nous cernons enfin les trois nœuds (pronoms tiers, pluriel et singulier irréguliers, article singulier et contracté) que nous avons dénoués pour nous défaire de l'usage abusif du masculin et créer ce troisième genre libérateur, même s'il a fallu pour y arriver en passer par l'étape de création. Mais « le processus de création et le processus de recherche procèdent de la même démarche solitaire vers sa propre altérité » (Pradalier : 2015).

L'aspiration à plus d'égalité et de reconnaissance oblige les instances dirigeantes à se préoccuper de cet outil du pouvoir qu'est la langue et à céder du terrain : un terrain dont les marges sont largement occupées par une recherche en action dans toute la francophonie, prête à unir ses forces pour accompagner les évolutions à venir qui, de l'économie à l'écologie, ne peuvent se passer de la diversité humaine que la langue saura énoncer.

Des activités pédagogiques devront servir à éveiller le sens critique et découvrir la langue comme un outil qui nous modèle autant que nous le modelons par notre utilisation et nos productions.

« L'usage c'est vous, c'est moi, c'est nous. Et c'est cet usage qui construit les règles de demain », écrivait Josette Rey Debove en 1998.

## Auteure

Nicole Pradalier

Université de Toulouse (LERASS)

acape\_nicole@hotmail.com

27 Selon une forme « alphératzienne ».

## Œuvres citées

- ABBOU, Julie, *L'antisexisme linguistique dans les brochures libertaires : pratiques d'écriture et métadiscours*, Aix-Marseille, Université de Provence, 2011.
- BERTINI, Marie-Joseph, « Le Gender-Turn, ardente obligation des sciences de l'information et de la communication françaises », *Échanges, Questions de communication*, 15, 2009, p. 155-173.
- DEBROSSE, Anne, « Brève histoire du mot *poétesse* dans les dictionnaires, ou la tentation de l'épicène (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles) », *RHR (Réforme, Humanisme, Renaissance)*, 78 (juin), 2014, p. 7-29.
- ELMIGER, Daniel, *Féminisation dans les langues allemande et française*, Paris, Honoré Champion, 2008.
- HÉROUT, Raphaëlle, « Penser le possible de langue, en linguistique et en poésie », *SHS Web of Conferences*, 8, 2014, p. 2783-2793.
- LABROSSE, Céline, *Pour une grammaire non sexiste*, Montréal, Remue-Ménage, 1996.
- KLEMPERER, Victor, *Mes soldats de papier, journal 1933-1941*, Paris, Le Seuil, 2000.
- PONGE, Myriam, *La ponctuation : opposition oralité/scripturalité (domaine hispanique)*. Thèse de doctorat : linguistique hispanique, Université Bordeaux 3, 2006.
- REY-DEBOVE, Josette, « La langue française est le bien de ceux (sic) qui la parlent », *Communication & langages*, année 1998, p. 114-115.
- SERÇA, Isabelle, *Les coutures apparentes de la « Recherche » : Proust et la ponctuation*, Paris, Honoré Champion, 2010.
- SOREL, Julie, *Le Roman d'Anna*, tome 1 *Le manuscrit secret*, inédit, extraits dans *Glad*, 6, 2019.
- VEDENINA, Lioudmila, « Les signes typographiques à travers le miroir linguistique », *La linguistique*, 49, 2013, p. 107-119.
- VIENNOT, Éliane et alii, *L'académie contre la langue française*, Paris, Éditions iXe, 2016.
- VIENNOT, Éliane, *Langage inclusif : pourquoi, comment*, Paris, Éditions iXe, 2018.

